

NOS REF : PG/NH-16-22

Communiqué à la presse :

Invitation à rencontrer des membres de l'Orchestre Bolchoï de Minsk à l'occasion de leur procès contre la société FRANCECONCERT

Au printemps 2014 la **société FRANCECONCERT** a organisé une tournée de 6 semaines de **l'Orchestre et du Ballet de l'Opéra de Bolchoï de Minsk** qui a interprété «Le lac des cygnes» dans les Zénith et autres Palais des congrès partout en France.

Peu de temps après, une vingtaine de musiciens de l'orchestre ont contacté le **syndicat des musiciens CGT** pour dénoncer et obtenir réparation de conditions dans lesquelles la tournée avait été organisée.

En effet, en dehors du maintien de leur – maigre - salaire biélorusse (environ **350 € mensuel en moyenne**) les musiciens ne percevaient que 40 € par jour en liquide de l'organisateur de la tournée pour financer leurs deux repas quotidiens. En outre les conditions de travail étaient désastreuses puisque, par exemple, il leur est arrivé de se produire **13 jours de rang sans un seul jour de repos**.

Pendant le même temps, la société FRANCECONCERT remplissait des salles pouvant parfois dépasser les 5000 places qu'elle vendait aux alentours de 50€. Les musiciens ont alors décidé de se rebeller contre une telle exploitation.

Avec l'aide du syndicat les musiciens ont saisi la Justice qui a d'abord statué en référé pour aboutir à ce que chacun se voit attribuer un rappel de salaire sur la base de la Convention Collective. C'est ainsi qu'ils **ont déjà touché** – en moyenne – **environ 1300 € chacun depuis le début des procédures**.

Ce jeudi **21 janvier 2016** l'affaire viendra en audience à **14H** devant le **Conseil de Prud'hommes de Nantes** pour être tranchée au fond.

Les musiciens y demanderont la requalification de leur relation salariale en Contrat à Durée Indéterminée du fait du défaut de contrat établi par écrit, des indemnités de rupture et des dommages et intérêts à divers titres dont le travail dissimulé car l'employeur ne leur avait jamais remis de bulletin de salaire. Ces demandes représentent en tout plus de **25000 € pour chacun**.

Le SNAM-CGT est aussi partie intervenante au procès compte tenu du préjudice aux intérêts collectifs des musiciens que cette affaire a représenté. Voilà des décennies que perdurent ces pratiques consistant à entasser des artistes étrangers dans des autobus et à les faire travailler dans des conditions indignes, et il est temps que la Justice prononce des **condamnations réellement dissuasives**.

Seulement deux des vingt musiciens biélorusses ont fait le voyage pour assister à leur procès ce jeudi. Ils seront disponibles à Nantes pour **rencontrer la presse et répondre à des questions mercredi 20 janvier à 17 heures sur le stand de la CGT-Spectacle (N° 139) aux BIS (Biennale Internationale du Spectacle) à la Cité des Congrès de Nantes**. Ils seront bien-sûr aussi au **Conseil de Prud'hommes de Nantes 26 boulevard Vincent Gâche à Nantes jeudi 21 à 14H** pour leur procès.

Le 20/01/2016

Contacts pour la Presse : Philippe Gautier 06 44 03 30 28 / Marc Slyper 06 07 61 51 69